

(N^o 6.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

**Projet de Loi contenant le budget des Recettes
et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1886.**

*(Voir les n^{os} 84, XIII, session de 1884-1885, 5 et 33, session de 1885-1886,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1886 sont évaluées respectivement à la somme de six cent quatre-vingt-cinq millions deux cent trente-six mille quatre cent cinquante francs (685,236,450 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 10 décembre 1885.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) T. DE LANTSHEERE.

Les Secrétaires,

(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.

VANDERSMISSEN.

**BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE
de l'exercice 1886.**

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.	
TITRE I. — Recettes et dépenses pour ordre.				
CHAPITRE PREMIER.				
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.				
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 »		
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux	2,100,000 »		
3	Fonds spécial créé en vertu de l'art. 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	40,000 »		
4	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">Fonds provinciaux. {</div> <div> <p>Versements faits directement dans la caisse de l'Etat 1,200,000 »</p> <p>Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contribu- tions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de percep- tion. 10,000,000 »</p> <p>Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistre- ment et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000 »</p> </div> </div>	11,700,000 »		
	5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,449,650 »	
	6	Réserve du fonds communal	356,800 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	550,000 »		
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	600,000 »		
9	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000 »		
10	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	50,000 »		
11	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	35,000,000 »		
12	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	50,000 »		
13	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.	1,200,000 »		
14	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 »	445,928,450	
15	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000 »		
16	— — — des Affaires étrangères	100,000 »		
17	— — — de la Justice	150,000 »		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
18	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique .	250,000 »	
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux.	550,000 »	
20	— — — de l'ordre judiciaire	380,000 »	
21	— — — des officiers de l'armée	1,000,000 »	
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000 »	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 »	
24	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000 »	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 »	
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	9,000,000 »	
28	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquelles elle est en relation.	3,750,000 »	
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire.	17,000 »	
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000 »	
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	340,000,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
MINISTÈRE DES FINANCES.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
32	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 »	
33	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 »	
34	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	14,200,000 »	
35	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
36	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	800,000 »	
37	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
38	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale)	6,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
39	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	330,000 »	
40	Amendes et frais de justice en matière forestière.	22,500 »	
41	Consignations de toute nature.	20,000,000 »	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	A. — <i>Administration des chemins de fer.</i>		
42	Encaissement et payement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	9,000,000 »	
43	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	260,000 »	
	B. — <i>Administration des postes et télégraphes.</i>		232,077,000 »
44	Encaissement et payement de quittances pour compte de tiers.	52,000,000 »	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste.	130,000,000 »	
46	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
47	Encaissement et payement de coupons	2,000,000 »	
	C. — <i>Administration de la Marine.</i>		
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
49	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	7,000 »	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
50	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 »	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
51	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat	50,000 »	
52	Pensions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat.	35,000 »	
53	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	TITRE II — Dépenses sur ressources spéciales.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DES TRAVAUX PUBLICS.		
54	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
55	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
56	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 »	2,130,000 »
57	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer .	1,000,000 »	
§ 2. — FONDS DE REMPLOI.			
<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS			
58	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées, fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc., et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 »	
59	Produits des laboratoires agricoles de l'État	50,000 »	
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
A. — Chemin de fer.			
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,500,000 »	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	4,981,000 »
62	Service de la traction et du matériel	500,000 »	
63	Service des transports.	50,000 »	
64	Services en général	67,000 »	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	400,000 »	
B. — Postes et télégraphes.			
66	1 ^o Service des postes 10,000 »	40,000 »	
	2 ^o Service des télégraphes. 50,000 »		
C. — Marine.			
67	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
68	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
69	Service de l'Institut cartographique militaire.	5,000 »	
70	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
71	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR PERSONNE.
72	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
73	Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	
74	Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, postes et télégraphes	20,000 »	120,000 »
75	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes forti- fications de Nieupoort	90,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		685,236,450 »